

**VIVIERS-LES-MONTAGNES**  
**Arrêté du 28 septembre 2021**  
Arrêté portant permis de stationnement  
Travaux rue Villeneuve - Croix du Coq

2021 / page 56

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de Monsieur Christophe BEC, artisan maçon, en date du 28 septembre 2021 qui souhaite effectuer des travaux de rénovation de toiture en occupant temporairement le domaine public 9 rue Villeneuve ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

**Le Maire de VIVIERS LES MONTAGNES (Tarn),**

**ARRETE**

**Article 1 : Du 1er au 30 octobre 2021, Monsieur Christophe BEC est autorisé à procéder à la réfection de toiture de la propriété située 9 rue Villeneuve.**

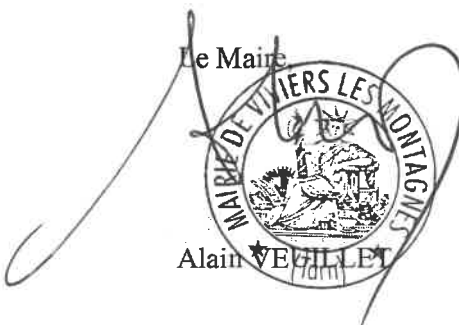
**Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :**  
**- Dès le 30 septembre 2021, le stationnement sera interdit devant le 9 rue Villeneuve et face au 3 rue de la Croix du Coq au bénéfice de Monsieur Christophe BEC.**

**Article 4 :** La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

**Article 5 :** Monsieur Christophe BEC est occupant temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

**Article 6 :** M. le commandant de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

Le Maire  
  
Alain VEUILLET  
